



Generali



**Stratégie climat du Groupe mise à jour le
30 juin 2021 (définie en fév. 2018)**

[generali.fr](https://www.generali.fr)

Generali agit et s'engage à promouvoir la transition vers une économie bas-carbone, en intégrant la dimension environnementale et sociale dans sa stratégie **Climat** et en sensibilisant ses parties prenantes sur les risques et les opportunités liés au changement **climatique**. Cette politique climat imprègne l'ensemble de nos opérations :

En matière d'investissements directs

- ❑ **8,5 à 9,5 md€ d'investissements verts et durables entre 2021 et 2025** (la cible de 4,5md€ entre 2019 et 2021 a été atteinte avec 1 an d'avance avec 6md€ à fin 2020).
- ❑ **Exclusion de tout nouvel investissement et désinvestissement progressif des entreprises liées au charbon dans le portefeuille de Generali** (critères d'exclusion de plus en plus restrictifs afin d'éliminer totalement les émetteurs qui opèrent dans le secteur du charbon thermique dans les pays de l'OCDE d'ici 2030 et 2040 dans le reste du monde)

En ce qui concerne **spécifiquement le secteur du charbon thermique**, nous avons adopté en 2021 une nouvelle politique d'exclusion, dont l'objectif est la cession progressive mais complète de tout investissement dans les entreprises de ce secteur d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

Nous avons intégré de nouveaux seuils, plus stricts que ceux adoptés en 2018, pour exclure de nos investissements des entreprises impliquées dans l'activité du charbon thermique.

Pour ses **investissements en directs**, Generali exclut à présent :

- Tous les développeurs de centrales à charbon (prévoyant plus de 0.3GW de nouvelles capacités), alors que précédemment, seuls les top 120 développeurs de la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald étaient exclus ;
- Les entreprises dont plus de 20% des revenus proviennent du charbon ou dont plus de 20% de l'énergie produite est dérivée du charbon, contre 30% auparavant ;
- Les entreprises extrayant plus de 10 millions de tonnes de charbon annuellement, contre 20 millions de tonnes auparavant, ou avec plus de 5 GW de capacités de production électrique issues du charbon.

L'application des nouveaux seuils s'accompagne d'une évaluation des stratégies de sortie du charbon des entreprises identifiées par nos filtres. Pour les entreprises dont l'exposition est marginalement supérieure aux seuils définis, nous effectuons une analyse qualitative pour évaluer leur exposition actuelle ainsi que leurs stratégies vis-à-vis du charbon. Les entreprises dont les analyses mettent en évidence une stratégie de sortie du charbon claire et alignée sur les objectifs du Groupe peuvent continuer à être investies.

Si une entreprise a adopté un plan de décarbonation ou une stratégie d'alignement avec une trajectoire de 1.5°C, elle pourra être exemptée ; sauf si elle développe de nouvelles centrales à charbon.

Generali maintient l'exclusion des entreprises tirant plus de 5% de leurs revenus des sables bitumineux, ou impliquées dans des projets de pipelines controversés dans le secteur.

Conformément aux principes de la NZ AOA, le Groupe Generali s'est fixé des objectifs intermédiaires pour décarboner ses portefeuilles d'ici 2024 et 2025, ce qui reflète son engagement continu pour atteindre l'objectif à plus long terme de neutralité carbone :

- Réduction de 25% de l'empreinte carbone des investissements directs en actions et obligations d'entreprises, également grâce à l'engagement de 20 entreprises à forte intensité carbone ;
- Alignement d'au moins 30% du portefeuille immobilier sur la trajectoire de réchauffement planétaire de 1,5°C.

Le Groupe exige de ses gestionnaires d'actifs qu'ils agissent en conformité avec ces principes et évalue l'alignement sur les critères ESG également lors de la sélection de fonds par des gestionnaires d'actifs externes.

- Exclusion des investissements dans des émetteurs produisant des combustibles fossiles non conventionnels à partir de sables bitumineux.
- Décarbonation progressive de notre portefeuille d'investissements directs pour être neutre en carbone d'ici 2050**, en ligne avec l'accord de Paris et la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C et dans le cadre de la « Net-Zero Asset Owner Alliance ».

- ❑ **Objectif intermédiaire à 2025 au niveau du Groupe pour le portefeuille d'investissements directs** (actions cotées et obligations d'entreprises) **en réduisant de 25%** les émissions ; et alignement du **portefeuille immobilier** avec l'objectif des 1,5°.

Pour rappel - Generali est signataire du Pacte mondial des Nations unies depuis 2007 et des Principes pour l'investissement responsable (PRI) depuis 2011. Le groupe Generali a formalisé son engagement en faveur de l'investissement responsable dès 2006 et en 2010, sa méthodologie d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

En matière de souscription

- ❑ *Réduction de l'exposition au secteur charbon thermique, pour être à 0 exposition dans les pays de l'OCDE en 2030 et 2038 pour le reste du monde.*
 - ❑ *Ne plus assurer les activités amont pétrole et gaz ; fin de la souscription exploration et production des combustibles fossiles issus des sables bitumineux, des schistes (pétrole et gaz non conventionnel) ou des zones arctiques (off et onshore)*
 - ❑ **Nouveau (11 juillet 2021) !** *Pendant le G20, Generali devient membre fondateur de l'alliance « Net Zero Insurance » (NZIA) qui s'engage à faire évoluer les portefeuilles de souscription de ses membres vers des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles d'ici 2050.*
-
- ❑ **Engagement actionnarial et plaidoyer pour la « juste transition » auprès des parties prenantes vers un futur à 0 émission nette**
 - ❑ Pour cela, et afin d'avoir un impact réel, action auprès notamment de 20 sociétés intensives en carbone d'ici 2025 et dans notre portefeuille d'investissements.
 - ❑ Pour rappel, en 2020, le Groupe a publié sa nouvelle directive pour un actionariat actif, qui exprime notre objectif de tirer parti du rôle d'investisseur institutionnel pour favoriser le changement par l'investissement.

Décarbonation de nos activités Groupe

- ❑ Objectif : être négatif en émission d'ici **2040** avec un objectif intermédiaire d'être **neutre en carbone en 2023**. Réduction de nos émissions de CO2 liées **aux bureaux / data centers / flottes** de la compagnie d'au moins 25% en 2025 vs. la baseline 2019.
- ❑ Achat de **100% de nos énergies en sources renouvelables** partout où cela est possible, et engagement à investir plus dans l'efficacité énergétique